



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

(à remettre en mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

Nom / Prénom du Président

N°SIRET ou N° d'enregistrement en Préfecture

Adresse du siège

Adresse e-mail

N° de téléphone

Agrément Jeunesse et sports

RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Nature de la manifestation

Lieu / Adresse de la manifestation

Date de la manifestation

Horaires du débit de boissons

Boissons proposées

Débit de boissons destiné aux seuls adhérents de l'association : Oui Non

A Saint Gilles Croix de Vie, le.....

Signature du Président

Attention : le remplissage du formulaire ne vaut pas autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire. Votre demande sera instruite, une fois le dossier complet, à partir des éléments remplis, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique. Si votre demande est acceptée, l'arrêté d'autorisation vous sera notifié à l'adresse indiquée sur le formulaire.